



Collecte des déchets en bordure de la rue pendant la saison hivernale

Les conditions météorologiques hivernales occasionnent souvent des problèmes lors de la collecte des déchets en bordure de la rue. Lors de conditions météorologiques extrêmes, le service de collecte des ordures et des matières recyclables pourrait être retardé; cependant, *Phippen Waste Management* fera de son mieux pour maintenir un horaire normal.

Durant les mois d'hiver, il pourrait être nécessaire de modifier l'emplacement habituel de vos bacs à déchets après une chute de neige, pour que les véhicules de collecte puissent y avoir accès facilement.

Conseils pour l'emplacement des bacs durant les mois d'hiver :

- **Pour les personnes résidant le long d'une routes sans trottoir ou le long d'une routes où les trottoirs ne sont pas entretenus durant l'hiver :** Après une chute de neige, placez les bacs à déchets ou à recyclage à environ (3) pieds du bord de la route, pour faciliter les opérations de déneigement et éviter de les endommager.
- **Pour les personnes résidant le long de routes où les trottoirs sont entretenus (déneigés) durant l'hiver :** Le jour de la collecte, placez les bacs tout près de la chaussée, à côté du trottoir. Cet emplacement réduit les risques associés à l'extension du bras automatisé au-dessus du trottoir et assure la sécurité des piétons qui l'empruntent.
- Trouvez ou aménagez un emplacement dégagé où disposer les bacs à déchets les jours de collecte. Les bacs ne doivent pas obstruer la rue et ils doivent être libres de tous obstacles dans un rayon d'au moins **trois (3) pieds**. (**Veillez noter** qu'il est de la responsabilité du résident de dégager un emplacement sur sa propriété pour placer les bacs à déchets.)
- Pour éviter de nuire au travail des chasse-neiges, ne placez pas les bacs sur les portions de la chaussée réservées à la circulation. Évitez de placer les bacs à un endroit où ils pourraient être heurtés par un chasse-neige.
- Ne placez pas les bacs derrière ou sur les bancs de neige.
- *Phippen Waste Management* positionnera vos bacs à l'endroit idéal pour leur ramassage. Veuillez les placer au même endroit lors des collectes futures.
- Pour faciliter le travail des chasse-neiges qui procèdent souvent au déblayage des routes durant la nuit ou tôt le matin, évitez de positionner les bacs en bordure de la route la veille de la collecte et retirez-les le plus rapidement possible après le ramassage.
- Il est de la responsabilité des résidents de **s'assurer que les bacs soient visibles et dégagés** et de **retirer la neige et la glace** des couvercles pour qu'ils puissent être vidés correctement.

Les poubelles et bacs de recyclage qui ont été endommagés par les équipements de déneigement peuvent être remplacés. Appelez au (705) 672-2733, poste 4141.

Conseils de sécurité :

Les bacs de collecte des déchets sont équipés de roues. Redoublez de prudence lorsque vous roulez les bacs sur une surface enneigée et/ou glacée.